

Règlement intérieur

Formation : Maîtrise Instagram pour ton business

Organisme : Aiò Webmarketing & Community Management

Formatrice : Meschini Tess

Article 1 : Objet et champ d'application

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une formation organisée par Aiò Webmarketing et Community Management, et en fixe les règles générales de fonctionnement, d'hygiène, de sécurité et de discipline.

Article 2 : Hygiène et sécurité

- Chaque participant est tenu de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur dans les locaux de formation.
- Tout incident ou dysfonctionnement doit être signalé immédiatement à l'organisme de formation.

Article 3 : Consignes d'incendie

- Les consignes d'évacuation et l'emplacement des issues de secours sont affichés dans la salle de formation.
- En cas d'incident, les participants doivent suivre les instructions du formateur ou des services de secours.

Article 4 : Interdictions

- Il est strictement interdit d'introduire ou de consommer de l'alcool, des drogues ou toute substance illicite dans la salle de formation.
- Fumer et vapoter sont interdits dans les locaux.

Article 5 : Assiduité et ponctualité

- Les participants doivent respecter les horaires de formation et informer l'organisme en cas d'absence ou de retard.
- Toute absence injustifiée pourra être signalée à l'organisme financeur le cas échéant.

Article 6 : Respect et comportement

- Un comportement respectueux est attendu envers les autres participants et les intervenants.
- Tout comportement perturbateur pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

Article 7 : Utilisation du matériel

- Chaque participant doit utiliser le matériel mis à disposition avec soin et respecter les équipements fournis.
- Toute dégradation volontaire du matériel pourra entraîner des sanctions.

Article 8 : Droit à l'image et confidentialité

- La prise de photos ou vidéos durant la formation nécessite une autorisation préalable.
- Les informations échangées pendant l'atelier sont confidentielles et ne doivent pas être diffusées sans accord.

Article 9 : Sanctions en cas de non-respect

En cas de non-respect du règlement, les sanctions possibles sont :

1. Avertissement oral ou écrit.
2. Exclusion temporaire ou définitive de la formation sans remboursement.

Article 10 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'atelier implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Tout manquement pourra entraîner une exclusion immédiate.